VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

CONSEIL MUNICIPAL
DECISION DU MAIRE

N° 94/26 : DEFENSE DE LA COMMUNE ET DESIGNATION D'UN AVOCAT DANS LE CADRE DU TRAITEMENT DE L'AFFAIRE N°2619173 DEVANT LE CONSEIL D'ETAT

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°26/23 du 20 mars 2026 portant délégation de compétence du conseil municipal au maire,
Vu les recours contentieux enregistrés le 23 octobre 2026 auprès du tribunal administratif de Marseille sous les n° 2619172 et 2619173 demandant l'annulation de la décision de révocation d'un agent de la commune et, par référé, la suspension de la décision,
Vu l'ordonnance du juge des référés en date du 9 novembre 2026 suspendant la décision de révocation de l'agent et enjoignant la commune à réintégrer l'agent dans l'attente du jugement de l'affaire au fond,
Considérant que plusieurs éléments au sein de l'ordonnance du 9 novembre 2026 posent question et justifient un pourvoi devant le Conseil d'Etat,
Considérant l'intérêt des services municipaux,
Considérant la nécessité de désigner un avocat aux conseils pour le traitement de cette affaire par le Conseil d'Etat,

DECIDE

DE FAIRE appel de l'ordonnance du 9 novembre 2026, prononcée par le tribunal administratif de Marseille dans l'affaire n°2619173, devant le Conseil d'Etat.

DE DESIGNER le cabinet Le Prado-Gilbert, sis rue Pierre Ier de Serbie à Paris (75116), pour représenter et défendre les intérêts de la Commune devant le Conseil d'Etat.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 12 novembre 2026

MAIRIE DE LA ROQUE D'ANTHERON (B.-du-Rh.)

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 17/11/2026
Et de la publication ou notification le 17/11/26

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Commune de La Roque d'Anthéron
Tél : 04 42 95 70 70 - Télécopie : 04 42 50 53 19
Hôtel de Ville – 2, avenue de l'Europe unie
13640 La Roque d'Anthéron

REÇU EN PREFECTURE
le 17/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211300843-20261112-DEC_94_26-D